

Arrêté N° 2024-238

Le Président par intérim de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master 2 Français Langue étrangère est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 25/06/2024

Pour le Président
par intérim de l'Université

et par délégation
Marie Karine LHOMME
Chargée de mission
formation orientation
et insertion professionnelle



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 Français Langue étrangère

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Véronique RIVIERE	PU
Enseignant-chercheur	Elise Gandon	MCF
Enseignant-chercheur	Sophie DUFOUR	MCF
Professionnel	Bénédicte KACHEE	Chargée de plateforme linguistique et formatrice FLE et alphabétisation